

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de  
La BASTIDE SOLAGES**

**Session ordinaire du 14 mars 2024**

Le jeudi 14 mars 2024 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. André ROUQUETTE

**Présents** : Malory CASTAING, René BEL, Elian ROQUES, Joël MAUREL,, Sophie TERRAL, Jacques MOLINIER, Geneviève ASTOUL, David MALLEVIALLE.

**Excusées** : Aurélie ALIBERT, Marie-Mélanie PELFORT

**Pouvoir de** : Marie-Mélanie PELFORT à Malory CASTAING, Aurélie ALIBERT à André ROUQUETTE

**Secrétaire de séance** : Malory CASTAING

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du PV du Conseil du 23/02/2024 - **Adopté à l'unanimité**

**Délibérations :**

**20240314DEL01** - Cœur de Village et RD 555 en traverse : Sollicitation des aides financières sur 3<sup>ème</sup> tranche (modification délibération 20240223DEL02)

M. le Maire explique au conseil que l'augmentation des tarifs des matières, a contraint les entreprises du marché à réviser leur devis établit en 2021. Ayant eu connaissance de ces informations après la délibération du 23/02/2024 il est de ce fait nécessaire de reprendre une délibération afin d'acter les nouvelles demandes de subventions.

Montant de cette 3<sup>ème</sup> tranche : 265 280,24€

Montant des subventions : DETR 66 320 € - Département 50 000 € - Agence de l'eau 53 282 €

Fonds de Concours COM COM 42 622,13 € - Auto financement communal 53 065,05€

**Adoptée à l'unanimité dont 2 pouvoirs**

**20240314DEL02 - Devenir des biens achetés à Claude ROQUES**

Lors du conseil du 26/01/2024, en questions diverses il a été décidé de réfléchir si la mairie gardait l'ensemble de ces biens ou si elle souhaitait vendre tout ou partie de ces biens. Plusieurs possibilités et pistes ont été évoquées suite à diverses propositions.

M. le maire ré explique les raisons de cet achat et de cette revente tout en gardant une partie de la parcelle 2725 permettant d'assurer le désenclavement de plusieurs riverains.

Concernant les deux bâtisses : M. le Maire informe qu'il a consulté les services de l'Etat pour une éventuelle aide financière en matière de rénovation afin de ne pas trop grever le budget de la commune, malheureusement cette piste n'a pas été concluante.

Une proposition d'achat a été faite par un habitant du village. Après plusieurs échanges et avis : il a été décidé de lui vendre les deux bâtisses et une partie des parcelles attenante. Il faudra faire intervenir un géomètre pour en définir les limites

**Adoptée à l'unanimité dont 2 pouvoirs**

Concernant la parcelle sur laquelle il y a les vestiges d'une ancienne grange, la mairie a reçu une proposition de rachat accompagnée d'une simulation pour la construction d'une maison. Plusieurs interrogations ont été formulées sur l'implantation et la structure de cette maison et sur le bien-fondé de cette vente. Après plusieurs échanges et avis : il a été décidé de vendre ces vestiges avec une partie de la parcelle, qui sera délimité avec un géomètre.

**Adoptée 10 voix contre 11 dont 2 pouvoir**

**20240314DEL03** - Signature d'une convention avec le SIAEP DES RIVES DU TARN pour la facturation de l'assainissement.

Actuellement la facturation de l'assainissement est réalisée par la secrétaire de mairie.

Compte tenu de la charge de travail lui incombant et afin de simplifier cette tâche, il a été décidé de confier la facturation directement au SIAEP. Celle-ci sera mise en place pour l'année 2025. Coût de l'opération 1,50€ par facture.

**Adoptée à l'unanimité dont 2 pouvoirs**

**Questions diverses :**

- 1) Parcelle : lors d'un conseil précédent, un habitant est venu afin d'expliquer ses motivations pour l'achat d'une parcelle. La mairie a reçu sa proposition qui a été soumise pour avis à l'ensemble du conseil. Celle-ci a été acceptée et fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal
- 2) Employé communal : le maire informe qu'Hervé COCHARD a démissionné en date du 19 Février 2024  
Il est entendu qu'il faut pourvoir à son remplacement. Quelques pistes sont à l'étude.  
En attendant, Jacques Molinier s'occupera à nouveau des stations d'épuration et René Bel de l'entretien des « espaces verts »
- 3) Chemin de randonnée : il reste une table à installer sur le parcours n°5 à hauteur du Bousquet.  
Quelques travaux et formalités restent à mettre au point.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 23h30

Signature de M. le Maire

Signature du secrétaire de séance

